

Règlement d'utilisation des box à vélos sécurisé

« Vel'box »

Le box est à usage individuel et en libre-service

Il est mis à votre disposition gratuitement par la Ville de FIGEAC. Vous pouvez y stationner votre vélo en toute sécurité.

La fermeture extérieure du box vélos est à votre charge à l'aide d'un cadenas ou antivol en U. Nous vous conseillons également d'accrocher votre vélo à la barre fixe située à l'intérieur du box.

Le stationnement ininterrompu d'un même vélo au-delà de 7 jours ainsi que la fermeture d'un box sans vélo à l'intérieur ne sont pas autorisés.

La Ville se réserve le droit de libérer le box.

Le stationnement s'effectue sous votre responsabilité. La Ville décline toute responsabilité en cas de dégradations ou de vol.

Mode d'emploi :

- 1 - Je stationne mon vélo
- 2 - Je l'attache avec mon antivol pour plus de sécurité (antivol en U recommandé)
- 3 - Je ferme la porte avec mon cadenas
- 4 - Je récupère mon vélo, mon antivol et mon cadenas

Localisations :

- Parvis de la gare
- Parking de l'avenue des Poilus
- Cour du Puy (ancien CES / Espace Vayssettes)
- Place Sully
- Rue Paul Bert devant la Maison de Santé
- Parking Jean Jaurès

Fait à Figeac le 25/10/2024